

RÈGLEMENT DU CONCOURS

“LE TREMPLIN V AND B FEST”

ÉDITION 2026

Mis à jour le 26/03/2026

RÈGLEMENT DU CONCOURS : “LE TREMPLIN V AND B FEST” – ÉDITION 2026.....	0
ARTICLE 1 - ASSOCIATION ORGANISATRICE.....	1
ARTICLE 2 - PRÉSENTATION ET OBJECTIFS.....	1
ARTICLE 3 - CALENDRIER DÉTAILLÉ DE L'OPÉRATION.....	1
ARTICLE 4 - CONDITIONS DÉTAILLÉES DE PARTICIPATION.....	1
ARTICLE 5 - MODALITÉS DE SÉLECTION.....	2
ARTICLE 6 - DOTATIONS ET RÉCOMPENSES.....	3
ARTICLE 7 - DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET IMAGE.....	4
ARTICLE 8 - GARANTIES ET RESPONSABILITÉS.....	4
ARTICLE 9 - PROTECTION DES DONNÉES (RGPD).....	4
ARTICLE 10 - LITIGES ET RÉCLAMATIONS.....	4

ARTICLE 1 - ASSOCIATION ORGANISATRICE

L'Association L'Opus Sonore, association loi du 1er Juillet 1901, dont le siège social est situé au 1 rue du Port Maslin, 53200 Château-Gontier-Sur-Mayenne, immatriculée au RCS de Laval sous le numéro 844 929 240 (ci-après dénommée l' "Association Organisatrice"), organise un jeu-concours musical intitulé "Le Tremplin V and B Fest" (ci-après le "Tremplin"). L'opération se déroule du 01 avril 2026 au 22 août 2026.

ARTICLE 2 - PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

Le Tremplin V and B Fest' a pour vocation de détecter, promouvoir et accompagner les nouveaux talents (artistes et groupes) de la scène des musiques actuelles. L'objectif est d'offrir une visibilité professionnelle et un parcours d'accompagnement structuré sur le long terme. Le lauréat du concours intègre le programme d'accompagnement intitulé "PULSAR" pour une durée de 12 mois.

ARTICLE 3 - CALENDRIER DÉTAILLÉ DE L'OPÉRATION

Le bon déroulement du Tremplin repose sur le respect des étapes suivantes :

1. Appel à candidatures : Du mercredi 1er Avril 2026 au jeudi 30 Avril 2026 à 18h00.
2. Phase de présélection : Analyse des dossiers par l'équipe artistique en mai 2026.
3. Annonce du Top 16 : Le lundi 01er Juin 2026 à 10h00.
4. Vote "Coup de Coeur public by Wiseband" : Du lundi 1er Juin au vendredi 05 Juin 2026 (18h00).
5. Comité d'écoute professionnel : Analyse du Top 16 par le comité d'écoute.
6. Annonce des 5 Finalistes (Top 4 + Coup de Cœur) : Le mercredi 17 Juin 2026.
7. Finale Live : Le vendredi 21 Août 2026 sur le site du V and B Fest'.
8. Proclamation du Lauréat : Le samedi 22 Août 2026.

ARTICLE 4 - CONDITIONS DÉTAILLÉES DE PARTICIPATION

4.1. Profil des participants : Le Tremplin est ouvert à tout artiste solo ou groupe en voie de professionnalisation. Les candidats ne doivent pas être liés par un contrat d'artiste avec une "major" (Universal, Sony, Warner). Sont toutefois admis :

- Les artistes autoproduits.

- Les artistes sous contrat d'édition.
- Les artistes sous contrat de distribution.
- Les artistes signés sur des labels indépendants, structures locales ou associatives.

4.2. Critères d'éligibilité :

- Âge : Tous les membres du groupe doivent être majeurs le jour de l'inscription.
- Résidence : Les participants doivent résider en France Métropolitaine.
- Répertoire : Les candidats doivent disposer d'un répertoire de 45 minutes minimum composé exclusivement de créations originales. Les reprises ne sont pas autorisées.
- Historique : Les finalistes des éditions précédentes ne sont pas autorisés à concourir.

4.3. Processus d'inscription : L'inscription s'effectue via le formulaire en ligne sur vandbfest.fr/tremplin/ ou bien sur le site www.groover.com . Le dossier doit comprendre :

- Deux titres audio sur Deezer.
- Une vidéo (clip ou captation live) d'une composition originale.
- Une biographie, une photo de presse et les liens réseaux sociaux.
- Une attestation d'assurance responsabilité civile (obligatoire pour l'étape Finale).

ARTICLE 5 - MODALITÉS DE SÉLECTION

5.1. La sélection du Top 16 : L'équipe artistique du V and B Fest' sélectionne 16 projets sur la base de la qualité artistique, de la production et du potentiel scénique. Obligation technique : Les 16 artistes sélectionnés doivent impérativement avoir hébergé leurs titres sur la plateforme Deezer avant l'annonce officielle du 01/06/2026.

5.2. Le Vote "Coup de Coeur public by Wiseband" : Les 16 sélectionnés s'affrontent lors d'un vote public via les Stories Instagram du festival. Le gagnant de ce vote (Coup de Cœur) accède directement à la finale. L'Organisateur se réserve le droit d'annuler les votes en cas de fraude manifeste (achat de votes, bots...).

5.3. La Finale Live : Les 5 finalistes se produisent le vendredi 21 août 2026.

- Format : Set de 25 minutes devant un jury de professionnels de l'industrie musicale.
- Technique : Les groupes doivent fournir une fiche technique dès leur sélection.
- Prise en charge : L'Association offre l'hébergement et le catering pour les artistes et un (1) technicien.
- Transports : Remboursement sur justificatifs plafonné à 50€/pers (Région Pays de la Loire + 35, 50, 61) ou 100€/pers (Reste de la France).
- Rémunération : Versement d'un cachet (artistes + 1 technicien) selon les minima de la Convention Collective du Spectacle Vivant Privé.

ARTICLE 6 - DOTATIONS ET RÉCOMPENSES

6.1. Pour tous les candidats inscrits :

- 50% de réduction sur un compte Artiste Wiseband.
- 10% de réduction sur une campagne Groover.

6.2. Pour le Top 16 :

- Un compte Artiste Wiseband offert.
- 15% de réduction sur Groover et éligibilité gratuite à Groover Charts.

6.3. Pour les 5 finalistes :

- Show au V and B Fest' 2026 (Scène Découverte).
- Un compte Premium Wiseband + rendez-vous d'accompagnement.
- Un pack de 40 Grooviz.

6.4. Le Premier Prix - Programme PULSAR : Le lauréat bénéficie d'un an d'accompagnement incluant :

- Programmation 2027 : Une scène principale au V and B Fest' 2027.
- Tournée Partenaires : Dates de concerts (Rose Festival, Chorus, Tétris, L'Autre Canal, Panda Events, 6par4, Echonova, Date Privée Parisienne) entre août 2026 et août 2027.
- Résidence de Scène (3 jours) – Focus "Live" : Cette session vise la préparation spécifique du set pour le V and B Fest' 2027 avec un coach scénique. Prise en charge par l'Organisateur : Hébergement, catering (repas) et frais de transport pour les artistes et un·e (1) technicien·ne. Modalités transport : La réservation incombe au gagnant après validation préalable du montant par l'Association. Le remboursement s'effectue sur justificatifs.
- Résidence de Scène - Une autre résidence scénique sera prévue en amont de la Date Privée Parisienne, plus d'informations seront communiquées ultérieurement à ce sujet.
- Résidence de Création (5 jours) – Focus "Création". Prise en charge par l'Organisateur : Seule la réservation et le paiement de l'hébergement pour les artistes et un·e (1) technicien·ne sont assurés par l'Association. À la charge du lauréat : Les frais de transport et de restauration (ou déduits de l'enveloppe de développement de 5 000 €, après accord).
- Enveloppe Développement : 5 000 € dédiés au projet (choix des investissements en concertation avec l'Association) ainsi qu'un suivi conseil stratégique artistique sur 12 mois.
- Dotations Partenaires : 1 000 € de merchandising et 1 000 € de promotion digitale via Wiseband + 100 Grooviz et coaching Groover Obsession.

ARTICLE 7 - DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET IMAGE

7.1. Propriété des Œuvres : L'artiste reste propriétaire de ses compositions. Cependant, par son inscription, il concède à l'Association Organisatrice le droit non-exclusif de fixer, reproduire et diffuser ses titres et vidéos sur les supports liés au festival (site, réseaux sociaux, teasers) pour une durée de 5 ans. Cette autorisation est mondiale et accordée à titre gratuit.

7.2. Droit à l'image : Les participants acceptent d'être filmés et photographiés lors des étapes du Tremplin. Ces images pourront être utilisées pour promouvoir le festival sans limitation de support.

ARTICLE 8 - GARANTIES ET RESPONSABILITÉS

Le Participant garantit qu'il est l'auteur original de ses œuvres et qu'il ne porte pas atteinte aux droits de tiers (plagiat, contrefaçon). L'Association Organisatrice ne peut être tenue responsable en cas de problème technique lié à la plateforme d'inscription ou de modification des dates du festival pour cause de force majeure (météo, sécurité, santé publique).

ARTICLE 9 - PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Conformément au Règlement Européen, les données collectées (identité, contacts, coordonnées bancaires pour les cachets) sont traitées par l'Association pour la gestion du concours. Elles sont conservées 5 ans. Les participants peuvent exercer leur droit d'accès ou de suppression via dpo@vandbfest.fr.

ARTICLE 10 - LITIGES ET RÉCLAMATIONS

Le présent règlement est soumis au droit français. Toute réclamation doit être envoyée en recommandé au siège de l'association au plus tard 15 jours après la fin du festival (soit le 06 Septembre 2026). En cas de litige, les tribunaux du ressort de la Cour d'Appel d'Angers seront seuls compétents.